

COMMUNE DE **DACHSTEIN**



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN

Tél. 03 88 47 90 60

Fax 03 88 47 90 61

E-mail : mairie@dachstein.fr

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du vingt-neuf mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents :

Béatrice MUNCH, Jean-Baptiste BIBERIAN, Nicole VIVIEN, Rocco NAPOLI, Olivier BILLON, Vincent MARTIN, Patrice CLEDAT, Nathalie MARTIN, Laurent RAUGEL, Laetitia MARTZ, Sylvie KRAUTH, Martine ACHER

Absents excusés :

Evelyne GRAUFFEL donne procuration Jean-Baptiste BIBERIAN
Bertrand BOMO donne procuration à Béatrice MUNCH
Théophile GILLMANN donne procuration à Laetitia MARTZ
Véronique JULET donne procuration à Sylvie KRAUTH

Absents non excusés

Edith BENTZ, Olivier WILT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 26 février 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne :

- Vincent MARTIN, secrétaire de séance
- Valérie ZINCK, secrétaire administratif

18-010 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2017 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le compte de gestion 2017 dressé par le Receveur Municipal accompagné de la balance d'entrée, des opérations de l'année et de la balance de sortie ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, le tableau des résultats de l'exécution du budget communal ;

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 04 Avril 2018

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

CONSTATE la concordance des résultats entre le compte de gestion et le compte administratif 2017 de la commune ;

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'autre observation, ni réserve de sa part.

18-011 BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2017 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL ET AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par Monsieur Léon MOCKERS, Maire ;

VU la balance générale des comptes de l'exercice 2017 ainsi que le compte de gestion 2017 établis par le Receveur Municipal ;

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré ;

Après avoir procédé, à l'unanimité des voix, à l'élection de Mme Béatrice MUNCH en qualité de Présidente de séance ;

**Après que M. le Maire ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume comme suit :

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 04 Avril 2018

BUDGET GENERAL	Prévisions 2017	Réalisations 2017	Report 2016	Résultat cumulé 2017	RAR 2017	Affectation du résultat (002)
Dépenses de fonctionnement	1 608 345.09	1 034 344.56	0	1 034 344.56		
Recettes de fonctionnement	1 608 345.09	1 196 817.75	538 169.09	1 734 986.84		
Excédent de fonctionnement		162 473.19		700 642.28		
Dépenses d'investissement	1 185 515.58	221 070.37	199 927.12	420 997.49	659 955.68	
Recettes d'investissement	1 185 515.58	287 635.77		287 635.77	600 000.00	
Excédent /Déficit d'investissement		66 565.40		-133 361.72		-193 317.40
Excédent global		229 038.59		567 280.56	-59 955.68	507 324.88

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice 2017 qui présente la forme d'un excédent cumulé de **700 642.28** euros ;

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante:

RESULTAT DE L'EXERCICE	
Excédent cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2017	700 642.28
Affectation au C/1068	193 317.40
En report à nouveau (ligne 002)	507 324.88
Report investissement (001)	133 361.72

18-012 : BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les propositions budgétaires de Monsieur le Maire ;

ATTENDU qu'il lui appartient de déterminer le produit fiscal global dont la commune a besoin pour assurer l'équilibre de son budget ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE d'appliquer une hausse de 1% sur les taux de :

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 04 Avril 2018

- **La taxe d'habitation**
- **La taxe foncière sur les propriétés bâties**

DECIDE de maintenir à taux constants :

- **La taxe foncière sur les propriétés non bâties**

DECIDE d'arrêter les taxes locales comme suit :

TAXE	BASE	TAUX	PRODUIT
Taxe d'habitation	2 098 000	18.00	377 640.00
Taxe foncière propriétés bâties	1 720 000	10.34	177 848.00
Taxe foncière propriétés non-bâties	36 800	53,99	19 868.00
Cotisation foncière des entreprises	595 900	0,00	0.00
PRODUIT TOTAL			575 356.00

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

VOTE le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 424 750.88 -
Recettes de fonctionnement	1 424 750.88 -
Dépenses d'investissement	1 059 238.18 -
Recettes d'investissement	1 059 238.18 -

18-013: ALLOCATION DE SUBVENTION AU COLLEGE DE DUTTLENHEIM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L1611-4 du CGCT

VU sa délibération N° 15/04 du 8 mars 2004 instaurant un nouveau dispositif de subventionnement aux associations et institutions locales ;

VU la demande présentée par le Collège de DUTTLENHEIM tendant à obtenir une participation financière de la commune au titre de séjours scolaires :

- du 13 mai au 18 mai 2018 à BERLIN
- du 14 mai au 19 mai 2018 à TREVES
- du 25 juin au 27 juin 2018 en AUVERGNE
- du 14 au 18 mai en PROVENCE

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 04 Avril 2018

CONSIDERANT que 32 élèves concernés par ces séjours sont originaires de DACHSTEIN ;

**Après en avoir délibéré,
A la majorité des voix des membres présents,**

DECIDE de contribuer financièrement à ces séjours scolaires en allouant au Collège Nicolas Copernic de DUTTLENHEIM une subvention de 10 € par élève, à réception d'une attestation de participation au séjour ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au titre de l'exercice budgétaire 2018 au C/6574.

Sous le point « Divers », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.